

FEDERATION FRANCAISE DE SKI
COMITE REGIONAL DU MASSIF DES VOSGES
16, rue des Prés
68700 CERNAY

Cernay, le 11 novembre 2009

Jean-Marc VILLEMIN
Président de la Formation des Cadres

CIRCULAIRE 2009/2010

Clubs
Membres du Comité Directeur
Présidents de Comités Départementaux
Responsables de Commissions
 Activités et Délégations
Conseillers Techniques Sportifs

oo

FORMATION DES CADRES

SAISON 2009-2010

oo

FEDERATION FRANCAISE
DE SKI
www.ffs.fr

Pour voir l'ensemble des documents sur les FORMATIONS, n'hésitez pas à aller consulter le site national.

Ce document, présente des nouveautés, il doit être lu par tous les présidents et par tous les Cadres des Clubs, il engage la responsabilité des uns et des autres dans l'activité noble de l'encadrement du ski
(nouveaux cursus, responsabilités vis-à-vis de la licence, ski hors pistes, Formation continue)

ORGANIGRAMME FORMATION DES CADRES

MINISTERE JEUNESSE ET SPORT

DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE
D.T.N. : Fabien SAGUEZ - Adjoint : Yves DIMIER
Représentant coordonnateur détaché par D.T.N.
à la Formation des Cadres :
Charles DAUBAS + Nicolas COULMY



Responsable national élu : PAUL RAYBAUD

BENEVOLE

**Président : Jean-Marc VILLEMIN
ECHELON NATIONAL**

MEMBRES

**DELPEUCH Jean-Michel
COUSTET Jean-Claude
RAMEAU Philippe
SERVAIS Raymond
MANGIN Claudine
VILLEMIN Jean-Marc**

5 Membres :

**- ENSA
- ENSEF
- AFESA
- SNMSF
+ 1 universitaire**



C.R.M.V.

ALPIN	NORDIQUE	RANDONNEE	SNOWBOARD	SKI S/HERBE
J-Marc VILLEMIN 6, Chemin de Rehainviller 54300 HERIMENIL	J-Paul GERMAIN 18, rue du Pape 68125 HOUSSEN	Jean-Luc ZIMMERMANN 42 Fbg des Vosges 68700 CERNAY	BERNHARD Laetitia Scoseg 68500 GUEBWILLER	Brice MARTIN 12 Rue A. Schweitzer 67440 ECKWERSHEIM

en liaison avec les représentants de la D.T.N. : Conseillers Techniques Sportifs
et les Présidents des Commissions Sportives concernées.

Coordonnateur listing de tous les Cadres

Jean-Georges SILBER



Coordonnatrice, secteur Avantages aux Cadres

Claudine MANGIN



avec comme Membres :

Alain LEFEVRE - René CLAUDEL - Claudine MANGIN - Claude MARIATTE - Dominique KELLER- Jean ROOS

PRESIDENT : LISEZ CES LIGNES

Le Président de Club se doit d'apporter une garantie de sécurité avec des Cadres formés, c'est une de ses obligations.

1. **SECURITE** : Un Cadre formé, c'est un gage de développement de vos activités.
Nos adhérents veulent des moniteurs compétents.
2. **RAPPEL DES TEXTES** concernant les sports à risque (dont le ski fait partie). Le décret de Loi précise que l'encadrement de nos activités ski n'est possible que :
 - par les Brevets d'Etat (encadrement professionnel)
 - par les Brevets Fédéraux, dans nos Clubs, et exclusivement pour ses membres licenciés (**titre F.F.S. obligatoire**).
3. **NE CONFONDEZ PAS ADHESION LICENCE et ASSURANCE**
ADHESION : c'est la cotisation, l'inscription à votre Club
LICENCE : c'est le titre fédéral, obligatoire pour les Clubs sportifs déclarés à la Fédération, pour tous les membres skieurs du Club.
Il en va de la responsabilité du Président et des cadres.
L'ASSURANCE : est un choix de chacun. Le Président propose les différentes options.
Le skieur choisit ses garanties.
C'est la loi, qui définit ces règles.
4. **Tout adhérent d'un Club F.F.S. doit être titulaire d'un titre fédéral (cela fait partie du règlement fédéral).**
Licence Compétiteur Dirigeant, Dirigeant, Licence Carte Neige ou Pass Découverte
5. **UN CADRE FEDERAL ne peut enseigner qu'à des licenciés de sa Fédération.**

CLUB F.F.S. : DEMARCHE OBLIGATOIRE

1. **ADHESION au CLUB**
2. **TITRE FEDERAL (Licence Compétiteur, Dirigeant, Licence Carte Neige Pratiquant ou Ticket Découverte)**
3. **INFORMER LES MEMBRES DES DIFFERENTES OPTIONS D'ASSURANCE LIEES A LA LICENCE.**

6. **Quelques réflexions :**

Un Cadre F.F.S. enseigne à un adhérent de la F.F.S. exclusivement (obligatoire pour l'encadré d'avoir la LICENCE CARTE NEIGE. !!

Il y va de la responsabilité **du Cadre et du Président**. Le fait d'avoir une assurance seule ne couvre pas l'acte pédagogique (prenons un exemple : un Cadre a dans son groupe des licenciés et des élèves sans licence carte neige, qui ont seulement une assurance "X"ou "Y" ... Le règlement est clair : **le Cadre FFS ne peut enseigner qu'à des adhérents licenciés FFS (Licence Carte Neige – Pass- Découverte).**

La prise de licence est en plus un engagement fort et nécessaire pour l'avenir de notre Fédération.

Un Cadre Fédéral qui ne respecte pas ce règlement, qui donne des cours à des non licenciés F.F.S., se verra rayer de la liste des Cadres, perdra sa qualité sur la licence, ne pourra plus avoir de carte SNTF, et perdra tout avantage afférent à cette qualité, un contrôle a été fait fin de saison 2006/2007. Les clubs informés devront réagir dès à présent, sinon ils ne feront plus partie des Cadres reconnus par la F.F.S.

Certains Cadres et Clubs ont pris depuis quelques années des libertés vis-à-vis des textes, prennent des risques inconsidérés. N'oubliez pas qu'en cas de problèmes, ce sont ces Cadres et les Présidents qui seront condamnés personnellement. Il est de notre devoir de vous en informer.

Vous voulez faire une action avec une M.J.C., une Mairie, une classe (de neige, scolaire ...) :

Solutions possibles :

- a) Faire une Convention liant votre Club et la structure (x) expliquant les engagements réciproques (entre les deux Présidents - Président ou Maire). Vous pouvez en demander un exemplaire au C.R.M.V.
- b) **Incontournable** : Toutes les personnes qui participeront à vos activités en commun et qui seront encadrés doivent avoir un titre fédéral afin d'être en phase avec les textes (le Pass Découverte vous facilite dans ce sens).

Nous signalons que pour une sortie, même sans encadrement, le fait d'avoir une organisation en bus vous oblige aux mêmes règles (la jurisprudence nous l'a démontré)

- Une assurance X ou Y ne peut à elle seule couvrir les risques
- Le Ministère a édicté des textes, la F.F.S. a délégué dans le domaine du ski, elle se doit d'appliquer les textes et ses règlements doivent être eux aussi appliqués. Ils font office de loi pour les Juristes.

Nous pensons que chaque Club saura réagir là où sont ses intérêts :

- **avoir un encadrement de qualité au sein de la structure fédérale.**

En cas de doute, d'interrogations, n'hésitez pas à nous questionner. Nous vous répondrons.

7. Modalités possibles des financements pour les formations

- Le Club prévoit un budget « Formation » calculé sur toutes les activités proposées (Sorties, stages, etc... (exemple : 1 euro attribué à la formation pour chaque participant à une activité))
- **Autres aides envisageables** :
 - * aide de certaines communes, ou communauté de communes,
 - * aide du Conseil Général dans certains départements,
 - * aide de certains Comités Départementaux,
 - * aide de l'Etat : C.N.D.S.
 - * aide des Comités d'Entreprises,
 - * aide des Fonds AGECEF, FONGECIF : c'est une aide qui peut être directement négociée par certains salariés au titre du crédit Formation Professionnelle ...Renseignez vous auprès de votre entreprise.

- **aide du Comité Régional : « AIDE AUX CLUBS »**

Reportez-vous à la lettre du Président, qui vous sera adressée prochainement.

Subventionnement suivant critères établis, pour les clubs en règle avec les textes.

- **Le CRMV a voté une somme plus importante cette année pour aider les clubs**
-

La Licence Carte Neige Compétiteur ou Dirigeant vous permettra d'obtenir :

- la parution de vos qualités sur la licence
- le timbre international pour les MF 2 et Entraîneurs
- la carte S.N.T.F. pour les récipiendaires (à demander aux Comités Départementaux)
- la carte de POOL 2000 pour les entraîneurs fédéraux qui permet d'obtenir l'équipement skis, chaussures, fixations à prix usine.
- des formations performantes

8. DISPOSITIONS GENERALES pour entrer en FORMATION

ATTENTION : être âgé de **18 ANS**

A partir de 18 ans révolus, on peut faire le Stage de Formation.

- être présenté par son Président de Club
- être licencié de l'année en cours
- être d'un bon niveau technique
- joindre 2 photos d'identité (nom au dos), y compris celle demandée sur le formulaire E 1
- remplir la FICHE d'INSCRIPTION - Formule E 1
- **Ne pas oublier de noter son adresse mail !**
- joindre 2 enveloppes timbrées à 0,55 € à l'adresse du licencié.

- verser **100 € d'arrhes à valoir sur le prix du stage, chèque libellé « F.F.S. - C.R.M.V. - FORMATION DES CADRES ».**

Les renseignements complémentaires seront précisés sur la convocation.

9. STAGES HORS COMITES :

Vous pouvez participer à des stages hors Comité. N'hésitez pas à le faire !

Le calendrier des stages paraîtra courant décembre. Il sera disponible au Siège du C.R.M.V. et sur Internet, vous pourrez en prendre connaissance. IMPORTANT : lorsqu'une formation n'est pas organisée par notre Comité, ex : randonnées, consultez le site FFS. La formation "raquettes" passe par une formation en randonnée obligatoire (voyez la circulaire faite par Jean-Luc ZIMMERMANN).

IMPERATIF : Nul n'a le droit d'enseigner au-delà de ses compétences techniques et pédagogiques attestées et reconnues.

MF 1 = Initiation - MF 2 = Perfectionnement – Ent. Féd. = Entraînement
Un Cadre qui enseigne dans des conditions pour lesquelles il n'a pas de compétences reconnues engage sa responsabilité et celle du Président du Club.

10. VALIDATION DES CARTES I.V.S.I.

Sera faite désormais directement par Jean-Georges SILBER avec le listing des Cadres MF 2 et Entraîneur. Listing fourni par la FFS. De ce fait, vous avez déjà tous reçu les timbres 2010.

11. MACARON OBLIGATOIRE pour tout encadrement F.F.S.

La cellule Formation de Cadres a décidé que tous les Cadres MF 1, MF 2, Entraîneurs devaient avoir leur macaron, lorsqu'ils exerçaient leurs activités fédérales. Il sera donné cette année, tout comme la médaille, lors des stages, aux candidats ayant réussi leur formation.

Pour les autres, vous le commandez au C.R.M.V.

N'oubliez pas que la gendarmerie peut vous contrôler sur les pistes pour **savoir, connaître et vérifier** votre légitimité d'encadrant ski (rappel : deux types d'encadrants possibles, le brevet d'Etat et le Cadre Fédéral formé).

12. EQUIVALENCES :

Une Commission réunie autour du C.T.R. et du Responsable Régional Formation des Cadres décidera de ces équivalences (en fonction des données : de Brevet d'Etat à Brevet Fédéral ou un Cadre ayant des diplômes étrangers ou des unités de formation pouvant être validées). Se rapporter à la feuille jointe en annexe pour faire la demande.

STRUCTURATION des FORMATIONS MF 1 et MF 2
Identique pour toutes les disciplines
(retour à l' ancienne formule)

* * *

MF 1/ MF2

6 jours dans la discipline choisie
ALPIN FOND BIATHLON SAUT RANDONNEE SNOWBOARD...

→ **A L'ISSUE DE CETTE FORMATION DE 6JOURS:**

↳ **titre de MF1 ou MF2**

PREROGATIVES pour le MF1 alpin

Enseigner bénévolement le ski à un skieur ou à un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour un niveau de pratique correspondant au maximum à la classe 2 telle que définie dans le Mémento Ed. 2006 de l'enseignement du ski français. Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination de licenciés FFS.

Un livret de formation sera distribué à tous les cadres fédéraux dès cette année nouvellement formés et à tous ceux qui sont à jour dans leur formation continue. Un candidat, qui ne souscrit pas aux formations continues obligatoires perdra ses qualités.

PREROGATIVES pour le MF2 alpin

Enseigner bénévolement le ski à un skieur ou à un groupe de skieurs sur pistes balisées de difficulté adaptée aux capacités des membres du groupe et pour un niveau de pratique correspondant au maximum à la classe 4 telle que définie dans le Mémento Ed. 2006 du ski français. **En outre, les titulaires de la qualification MF 2 ayant suivi le stage d'information complémentaire « Ski Hors Piste » pourront encadrer un groupe de skieurs en ski hors piste de proximité accessible par gravité.** Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à la FFS et à destination des licenciés FFS.

MODULES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Des modèles complémentaires spécialisés d'une durée de 2 jours maximum ne donnant pas de prérogatives supplémentaires mais assurant des compétences plus élargies, comme le ski free style, le ski cross, le ski aux enfants ... ou la « sensibilisation à la compétition », peuvent être mis en place.

EN CAS DE NON REUSSITE AU MF 1 OU MF 2

Le niveau classe 2 pour les MF1, classe 4 pour les MF2 devrait être atteint dans les 6 jours, si ce n'est pas le cas, il est proposé de faire 2 jours supplémentaires lors d'un stage suivant, afin de ne pas refaire un stage complet.

REFERENT FORMATION DANS UN CLUB

Nous avons souvent dans les clubs un référent compétition, il est souhaité que le président désigne un référent formation. N'hésitez à me donner le nom de votre référent.

PREROGATIVES : Le suivi du module complémentaire « Ski Hors-piste » connaissance du milieu montagnard enneigé d'une durée minimale de 6 jours est obligatoire pour les MF 2 ou Entraîneurs fédéraux souhaitant encadrer en hors piste de proximité accessible par gravité.

L'entraîneur fédéral se fait sur le même schéma (comme il existait déjà à ce jour).

MODULE TECHNIQUE (Spécifique à chaque discipline)	6 JOURS
MODULE THEORIQUE (Réunissant toutes les disciplines)	5 JOURS
TRACEUR REGIONAL (Pour l'alpin)	
AFPS ou équivalent (Pour tous)	

FORMATION CONTINUE

Elle est obligatoire pour tous les Cadres fédéraux.

Elle doit répondre à 2 impératifs : d'une part pour permettre une réactualisation des connaissances et d'autre part pour être une source d'acquisition de nouvelles compétences.

Différentes possibilités s'offrent aux titulaires d'un titre de Cadre à la FFS, par exemple :

- une journée tous les 3 ans (thème régional ou national)
- un stage à thème de 2 jours organisé (régional ou national)
- un stage de formation de base (MF 2, Entraîneur, Hors Piste)
- toute initiative de Comité Départemental, voire de club, agréés par la Commission régionale Formation des Cadres (**cet accord doit être préalablement demandé auprès du responsable régional**)

La FFS peut organiser des réunions spécifiques. Les formations peuvent être de connaissances, de travaux techniques, pédagogiques, d'informations.

La date d'application part du 15 octobre 2008, ce qui veut dire que pour 2011, tous les cadres devront avoir souscrit à cette règle.

Le principe des passerelles n'est pas abandonné, il rentre tout à fait en complément des formations actuelles des MF 1 et MF 2, c'est-à-dire que peuvent postuler à la formation télémark, alpin snowboard de 2 jours, tous les anciens Cadres MF 1 et MF2 qui peuvent venir chercher un complément de formation. Cette formation est ouverte, pourront se rendre à ces 2 jours de formation complémentaire tout, débutant, initié, expert... à la fin de ces journées les cadres pourront être orientés vers des formations initiales de ces disciplines et postuler à une évaluation, qui leur permettra d'encadrer ces disciplines.

MODULE D'INFORMATION COMPLEMENTAIRE

« SKI HORS PISTE »

Connaissance du milieu montagnard enneigé

La réglementation, les jugements des tribunaux nous ont obligé de travailler très sérieusement le sujet.

La Commission Nationale, avec le Président Alain METHIAZ, le chargé de mission Charles DAUBAS, a élaboré un programme d'actions.

1. La FFS devait trouver une solution, le Ski Hors Piste est un moment privilégié, mais qui comporte de réels dangers. Nous nous devons d'élaborer un programme :
 - donnant les informations incontournables aux Cadres
 - donnant le cadre juridique
 - interdisant certaines pratiques
 - limitant le domaine d'intervention
 - apportant aux licenciés une pratique où le risque **0** est recherché.

2. Tout cadre pour réaliser cette pratique Hors Piste doit impérativement et obligatoirement :
 - faire le stage Hors Piste de 6 jours avec un Guide de Haute Montagne (voir stages programmés cette saison).

. Lors de ce stage une formation sur l'utilisation de l' ARVA, de la pelle et de la sonde sera organisée dès le début de semaine.

Précisions

Le ski Hors Piste considéré est un ski Hors Piste de proximité et accessible par gravité (monter avec les skis sur le dos et accéder à une combe ne peut être pris en compte).

Ces directives sont issues des jugements, tout groupe qui sort, n'a pas de pelle, sonde, ARVA, ne connaît pas parfaitement son fonctionnement et n'a pas eu les connaissances de base ... va vers les pires risques en cas de problème.

Notre objectif au contraire est d'offrir à tous nos Cadres licenciés les conditions extraordinaires de pratique en sécurité pour leur plaisir.

A partir de ces données et avancées :

- ◆ possibilité et obligation pour les MF 2, Entraîneurs, d'aller vers ces formations dès à présent.
- ◆ interdiction pour les MF 1, MF 2, Entraîneurs, sans cette qualification, d'aller Hors Piste
- ◆ possibilité de pratique pour les randonneurs alpins diplômés ... mais recyclés, Ainsi que pour les MF 1 Télémark diplômés et recyclés à ces techniques.

Obligations données aux présidents de clubs d'avertir leurs moniteurs fédéraux, leur préciser ces informations et prendre les dispositions qui s'imposent en la matière, pour les former en conséquence (cette règle est d'ailleurs valable pour tous les niveaux d'encadrement).

En cas d'interpellation et nécessité d'explications, vous pouvez me contacter :
E-mail : villeminjm@free.fr

CALENDRIER DES FORMATIONS DE CADRES ALPIN – SNOWBOARD - TELEMAR

REF.	NATURE DU STAGE	DATES	LIEU	PRIX (PENSION, FORAITS, COURS)	
A1	Ski Alpin - 6 jrs	4 au 9.01.2010	Auberge du Rouge Gazon	540,- € (chambre) 480,- € (dortoir) (pension, forfaits, cours)	MF 1 et MF2
A2	Ski Alpin – 6 jrs	11 au 17.04. 2010	Tignes ou Contamines	540,- € (pension, forfaits, cours)	MF 1 et MF2
A 3	Ski Alpin –6 jrs ou Snowboard - 6jrs	4.07 au 10.07. 2010	Deux Alpes Hôtel Mercure	580,- € (pension, forfaits, cours,)	MF 1 et MF2
A 4	Ski Alpin –6 jrs ou Snowboard -6 jrs	24 au 30.10.2010	Tignes Rocher Blanc	550,- € (chambre) (pension, forfaits, cours)	MF 1 et MF2
A 5	1 ^{er} Stage technique Ski Alpin	24.10 au 30.10..2010	Tignes Rocher Blanc	400,-€ (subvention nationale FFS) (pension, forfaits, cours)	Entraîneur Fédéral
A 6	Stage hors piste Informations, connaissances obligatoires	04 au 10.04.2010	Chamonix	450- € (subvention nationale FFS) (pension, forfaits, cours avec guide)	dès MF 2
A 7	Stage hors piste Informations, connaissances obligatoires	10 au 17.04.2010	Chamonix	450- € (subvention nationale FFS) (pension, forfaits, cours avec guide)	dès MF 2
A8	Stage hors piste Informations, connaissances obligatoires	17. au 24.04.2010	Chamonix	450,- € (subvention nationale FFS) (pension, forfaits, cours avec guide)	dès MF2
A 9	Formation continue	31.11 2009 Conférence sur l'entraînement avec Monsieur LE TELLEC	Strasbourg	Contact : comité départemental	CD 67 Tout cadre
A 10	Formation Continue	05 et 06 12.2009 Au choix 1 jour ou 2 jours	Amnéville	Perfectionnement Ski Alpin 40,- € jour (forfait et cours)	MF1MF2
A11	Formation Continue	12 et 13. 12.2009 Au choix 1 jour ou 2 jours	Amnéville	Perfectionnement Ski Alpin 40,- € jour (forfait et cours)	MF1MF2
A12	Formation Continue	09 et 10.01.2010 Au choix 1 jour ou 2 jours	Rouge Gazon	Perfectionnement Ski Alpin 40,- € jour (forfait et cours)	MF1MF2
A 13	Formation continue	10.01.2010	Grindelwald	Contact : comité départemental	Tout cadre
A 14	Formation Continue Initiation snowboard	01 et 02.05 2010	Amnéville Au choix 1 jour ou 2 jours	Perfectionnement Ski Alpin 40,- € jour (forfait et cours)	MF1MF2
A 15	Formation Continue Perfectionnement snowboard	08 et 09.05 2010	Amnéville Au choix 1 jour ou 2 jours	Perfectionnement Ski Alpin 40,- € jour (forfait et cours)	MF1MF2

**Inscription : Jean-Marc VILLEMIN – 6 Chemin de Rechainviller – 54300 HERIMENIL–
(au moins 15 jrs avant le stage)**

Sur fiche d' inscription page 12

villeminjm@free.fr

13. **CHALLENGE NATIONAL DES CADRES**

Compétition organisée par la Côte d'Azur

à **ISOLA 2000**

les 23, 24,25 avril 2010

OUVERT à tous les Cadres français, MF 1, MF 2, Entraîneurs de toutes disciplines.

Compétition :
1 slalom géant, ouvert facile pour tous
1 slalom parallèle (32 Hommes – 16 Femmes)
1 épreuve de Ski de Fond pour tous ouvert aux skieurs alpins,
snowboarders, télémarqueurs, fondeurs.

TITRE de CHAMPION de France

dans toutes les catégories de diplômes, dans pratique différente (ski, télémark ...) et une récompense par catégorie (18-25, 26- 35, 36 – 45 ans, ...)

N'hésitez pas à organiser ce week-end de fin de saison pour vos moniteurs, dans une ambiance de très grande convivialité et sportive, d'échange génial entre les 17 Comités Régionaux.

L'échelon national récompensera, par un tirage au sort intégral, et remettra de très belles dotations (des stages de ski, forfaits de ski, stages ...)

Envoyez moi vos engagements dès que possible.....

PROGRAMME

VENDREDI:

SAMEDI :

17 h : Accueil des participants - **19 h 30 :** Dîner - **21 h :** Tirage au sort dossards

7 – 8 h : Petit déjeuner **8 h 30 :** Dossards et forfaits

10 h 00 : Départ Géant Snowboard, Télémark, Alpin

12 h : Buffet au Restaurant d'altitude

14 – 16 h 30 : Slalom parallèle (32 hommes, 16 dames – Alpin, Snowboard, Télémark

17 – 17 h 30 : Epreuve nordique 3 KM style libre.

18 h 30 – 19 h 30 : Résultats, Remise des Prix au Restaurant d'altitude

19 h 30 – 20 h 30 : Apéritif

20 h 30 – 21 h : Descente aux flambeaux **22 h :** Repas et soirée

DIMANCHE :

8 h – 9 h : Petit déjeuner **9 h :** Ski (ou libre)

13 h 30 : Déjeuner - Après-midi : ski ou libre.

CHAMPIONNAT REGIONAL DES CADRES

**LE VENDREDI 26 MARS 2010 A GERARDMER à 19H
(slalom géant, fond, saut)**

Tous les cadres de vos clubs y sont conviés.

Les meilleurs cadres seront sélectionnés et un tirage au sort sera effectué pour les championnats de France à Isola 2000.

Ceux ci seront pris en compte par le CRMV.

RENDEZ VOUS LE 26 mars 2010, VENEZ NOMBREUX !

Inscriptions : sur le site du CRMV

COMMANDE

de macarons et médailles pour les Cadres

à adresser au Siège du C.R.M.V.S
16 rue des Prés
68700 CERNAY

CLUB N°

NOM DU CLUB

Nombre

.....	. MACARON CADRE FEDERAL X 3 €	=	€
.....	. MEDAILLE CADRE FEDERAL 1er degré X 5 €	=	€
.....	. MEDAILLE CADRE FEDERAL 2è degré X 5 €	=	€
.....	. MEDAILLE ENTRAINEUR FEDERAL X 5 €	=	€
.....	. MEDAILLE I.V.S.I. petit modèle X 5 €	=	€
.....	. MEDAILLE I.V.S.I. grand modèle X 8 €	=	€

Je soussigné,, Président, certifie que ces médailles sont exclusivement réservées aux Cadres diplômés de mon Club.

SIGNATURE du PRESIDENT :

LE à



Mode d'emploi du formulaire

Ce formulaire doit être rempli et renvoyé par courrier à votre Comité accompagné de :

- 2 photos d'identité 4x4 (nom au dos) 2 enveloppes timbrées au tarif en vigueur 1 photocopie de la licence
- 1 chèque d'arrhes de € libellé à l'ordre du Comité Régional de Ski.

Renseignements sur la formation concernée

Filière : Alpin Nordique Randonnée Autres
Degré : MF1 MF2 Entraîneur Formation continue
Nom du module..... :
Discipline..... : Comité organisateur :
Dates de la formation : du au
Lieu de la formation :

Renseignements sur le candidat au stage

Nom : Prénom..... :
Né(e) le : Nationalité :
No Tel fixe..... : No Tel mob. :
Email :
N ° licence (année en cours) : Profession .:
Adresse..... :

Photo
d'identité
obligatoire

Renseignements sur le club demandeur

Club..... :
N° Affiliation FFS : Comité régional..... :
Nombre de licenciés du club..... : Nombre de cadres fédéraux... :
Fait à le Signature du Président du Club et tampon club

Cas d'un stage réalisé dans un autre Comité

Dans ce cas, vous devez obligatoirement :

- envoyer cette demande au responsable de votre Comité d'origine qui fera remonter celle-ci (avec signature obligatoire) au Comité organisateur,
- envoyer une copie directement au Comité organisateur (pour pré-réserver)

Signature du responsable régional d'origine :
Fait à le.....

Renseignements pratiques

- Seriez-vous intéressé par un covoiturage : Oui Non
- Avez-vous des places disponibles dans votre voiture : Oui Non Nombre de places :

**DEMANDE D'EQUIVALENCE, DE VALIDATION D'ACQUIS, OU
D'ALLEGEMENT DE FORMATION**

Tout licencié peut faire une demande d'équivalence de diplôme, de validation d'acquis ou d'allègement de formation.

Un jury régional initie les dossiers qui sont transmis à l'échelon national qui décide.

**Cette demande est à transmettre à votre Responsable Régional Formation des Cadres.
Joindre obligatoirement une copie de toutes les pièces justificatives, diplômes, etc....**

NOM.....PRENOM.....

ADRESSE.....

.....E-mail :

TEL.....

CLUB.....

N° de LICENCE.....

DEMANDE D'EQUIVALENCE pour le diplôme de :(préciser le diplôme demandé et la discipline) :

.....

DIPLOMES SPORTIFS en votre possession (diplômes fédéraux bénévoles ou brevets d'états) :

- Diplôme :Discipline :
- Diplôme :Discipline :
- Diplôme :Discipline :

AUTRES DIPLOMES FEDERAUX (traceur, juge régional, juge national, délégué technique, etc.) :

- Diplôme :Discipline :
- Diplôme :Discipline :
- Diplôme :Discipline :

DIPLOMES SKI EN COURS :

- Diplôme :Discipline :
- Diplôme :Discipline :
- Diplôme :Discipline :

FORMATIONS SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES :

.....
.....
.....

Fait à.....le.....

Signature du demandeur :

AVIS DU PRESIDENT DU CLUB

Observations :

Fait à le..... Signature du Président :

AVIS DU JURY REGIONAL

OUI

NON

Remarques :.....
.....

Fait à.....le.....

Signature du Responsable Régional

AVIS DU JURY NATIONAL

OUI

NON

Remarques :.....
.....

Fait à.....le.....

Signature du Responsable National

**Après l'avoir instruite, l'échelon régional fait suivre cette demande vers l'échelon national.
Fédération Française de Ski - Formation des Cadres - BP 2451 - 74011 Annecy Cedex**